

Commune de Verneuil-en-Bourbonnais

Procès-verbal du conseil municipal du 18 septembre 2014

L'an deux mil quatorze, le 18 septembre, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Gérard CHEGUT, maire

Nombre de membres en exercice : 11

Présents : 10

Votants : 11

PRESENTS : Mr Gérard CHÉGUT, Mme Sylvie BALLÉ-GOURDON, Mr Patrick BENASSY, Mme Sylviane CHARNAY, Mme Arlette DA CONCEICAO, Mme Sophie GAILLARDON, Mme Isabelle JOURNET, Mr Daniel LEGER, Mr Serge PUGEAT, Mme Sabrina SERRE, Mr Sébastien GALABRUN

EXCUSE : Mme Sylviane CHARNAY (pv à Mme Sabrina SERRE)

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Mr Serge PUGEAT

Le compte rendu de la réunion du 22 juillet, est approuvé à l'unanimité

Délibération 056 /2014

1.7 – Autorisation donnée à l'exécutif de lancer la procédure : Adoption du dossier de consultation (DCE) pour les travaux de mise aux normes handicapé entrée mairie et toilettes publiques et aménagement d'un parking

Le maire présente le dossier de consultation des entreprises (DCE), préparé par Mr PICHON, architecte et concernant les travaux de mise aux normes de l'accès « handicapés » de l'entrée de la mairie, des toilettes publiques et l'aménagement du parking à côté de l'école.

Après avoir visionné le dossier sur écran et donné des explications complémentaires, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le dossier de consultation des entreprises,
- Mandate le maire pour lancer la consultation

Délibération 057/2014

5.3 – Désignation des représentants : Désignation des commissaires à la commission communale des impôts directs (CCID)

Le maire rappelle que l'article 1650-1 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la

commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

Le conseil municipal propose une liste de douze noms pour les commissaires titulaires :

- | | |
|-------------------|-----------------------|
| - AUCLAIR Georges | - FUGIER Michel |
| - CHEVALIER René | - LOISEAU Jean-Claude |
| - BRUYAT Roger | - MARTIN Marc |
| - CHAZEL Hubert | - MAZET Eric |
| - CLUZEL Florent | - ROBERT Jean-Pierre |
| - DUFOUR Franck | - RIBIER Alain |

Et une liste de douze noms pour les commissaires suppléants :

- | | |
|----------------------|-----------------------|
| - LEGER Chantal | - FARGES Philippe |
| - BONNE Catherine | - LEGAL Ludovic |
| - BOUTRUCHE Lucienne | - BEAUFORT Claude |
| - BROLLES Michèle | - MARINI Philippe |
| - CHIRAUD Annie | - MASQUELET Dominique |
| - COULOMMIER Céline | - FAVIER Patrice |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Dresse la liste des 24 noms ci-dessus.
- Mandate le maire pour transmettre cette liste à la Direction Générale des Finances Publiques qui nommera les 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

Délibération 058/2014 **Devis pour pompe de relevage – rue de l'Ecu**

Le maire présente le devis de l'Entreprise Gaulmin TP concernant le remplacement du poste de relevage « rue de l'Ecu ». Ce devis comprend le terrassement et le dégagement des conduites actuellement en service, la fourniture et la pose d'un poste de refoulement, la mise en service du site et la remise en état du site.

Ce devis fait suite à une visite sur place début juillet de tous les acteurs concernés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Mandate le maire pour signer le devis et le transmettre à l'Entreprise Gaulmin TP.

Délibération 058/2014 **3.1 – Acquisitions : Achat d'une parcelle dans le cadre du projet AREVA**

Le maire rappelle que le conseil s'est prononcé favorablement en séance du 22 juillet. Il ajoute qu'une délibération complémentaire est nécessaire pour préciser les numéros de parcelles, c'est pourquoi :

Considérant qu'il est opportun de procéder à l'acquisition, en indivision avec toutes autres communes, communauté de communes, ou personnes physiques, les parcelles de terrain nues, les bois restant la propriété des vendeurs, ci-après désignées :

- Commune de Saint Priest Laprugne (42830) :

Une parcelle cadastrée section BT N° 96 lieudit « Les Peux » pour 32 ares et 12 centiares, appartenant à Mme Chantal BIGAY, demeurant à CUSSET (03300) Chassignol, moyennant le prix total de deux mille euros (2000 €)

- Commune de Saint Priest Laprugne (42830) :
Une parcelle cadastrée section BS N° 89 lieudit « Thiennon » pour 40 ares et 45 centiares, appartenant à Mme Marie DUFOUR, veuve de Mr Michel CLOUX et à Denis CLOUX, Murielle CLOUX, Emilie CLOUX, moyennant le prix total de deux mille cinq cent euros (2500 €).

Le maire propose :

- L'acquisition d'une quote-part indivise de ces parcelles, à déterminer en fonction du nombre d'indivisaires, moyennant une quote-part du montant total du prix de vente des deux parcelles.
- D'établir un acte notarié en l'Etude de la Société Civile Professionnelle François ROBELIN et Mickaël MIDROUILLET, notaires associés à Vichy (03200), 24 bis Rue Lucas.

La provision pour frais d'établissement de l'acte notarié, s'élèvera pour la totalité à 1 300 €, à répartir entre le nombre d'acquéreurs indivisaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la proposition du maire.

Rythmes scolaires

Le maire informe le conseil que l'ensemble du personnel de la garderie, a été renouvelé en raison de départs successifs, des animatrices pour d'autres postes à temps complet. Ont été retenus :

- Mr Marc Eric Chambon,
- Lucille Charnay,
- Mélanie Guillaumin,
- Les horaires de la garderie : 7 h le matin, 19 h, le soir

Agnès GOINEAU s'occupe des TAP (temps d'activités périscolaires) de 15 h 40 à 16 h 15. Les TAP sont à la charge des communes, d'où l'augmentation du nombre d'heures de Mme GOINEAU.

Achat d'une parcelle dans le cadre de la succession Vingès/Racat

La Fondation ARC, donataire des biens, dans le cadre de la procédure d'abandon de parcelles de la succession Vingès Racat, propose à la commune de Verneuil-en-Bourbonnais d'acquérir la parcelle ZP 21 d'une superficie de 330 m² au prix de 90 €. Or après vérification, il s'avère que la Fondation ARC n'est pas propriétaire de cette parcelle. Elle est toujours au nom de Maurice Vingès. Un courrier leur sera adressé.

Proposition de l'association des Amis du Vieux Verneuil

Dans les statuts de l'association des Amis du Vieux Verneuil, il était envisagé de faire don de la chapelle Notre Dame Sur l'Eau, à une fondation parisienne. Mr TASSET, Président de l'association est contre. Il préférerait faire don de la chapelle à la commune de Verneuil-en-Bourbonnais. Mr TASSET envisage des travaux de restauration et de peinture à la chapelle. L'objectif final est de faire comme à Louchy-Montfand, c'est-à-dire un partenariat avec la commune. L'association se chargerait de monter les dossiers de travaux, solliciterait les subventions. La commune aurait à sa charge la TVA.

La commune devra tôt ou tard se positionner sur cette éventuelle proposition.

Questions diverses

La Compagnie en Lâ : l'Association a adressé un courrier de remerciements à la commune pour l'accueil réservé et le pot offert lors de la balade théâtralisée le 27 juillet dernier

Théâtre Côté Jardin : l'Association a adressé un courrier de remerciements à la commune pour l'accueil réservé aux troupes pendant la saison 2014. Il rappelle que des scènes d'un film ont été tournées, dans le chemin de la chapelle.

La soupe à Charroux : l'Office de tourisme a transmis un mail proposant à la commune de Verneuil de préparer une soupe pour le 8 novembre et ainsi participer à la traditionnelle fête de la soupe à Charroux. Les élus ne donneront pas suite mais feront passer cette information au Comité des Fêtes et à Rouc'Ouzenan.

Borne Rue du Palais : Le maire rappelle que Mr Bernard est venu changer la borne début juillet. Celle-ci ne fonctionnant pas, il est reparti sans pouvoir régler le problème, et à ce jour nous sommes sans nouvelle de lui, malgré des relances téléphoniques.

Autodafé : Il a eu lieu le 13 septembre à 18 h. Ce fut un moment de convivialité très agréable avec les « Les Lévis de L'Andelot » qui ont animé la soirée par des musiques et danses folkloriques.

Matériel et fonctionnement de la garderie : Le directeur de l'accueil de loisirs a demandé que les enfants allant dans la garderie du rez-de-chaussée passent par l'extérieur de façon à ne pas emprunter les escaliers à l'intérieur du bâtiment. Le maire rappelle que les enfants scolarisés à Verneuil-en-Bourbonnais, empruntent l'escalier intérieur chaque jour pour aller à la cantine, et cela ne pose pas de problème. Le conseil ne souhaite pas donner suite à cette demande.

Le conseil souhaite visiter les locaux scolaires. Une visite sera organisée un mercredi soir.

Système d'échanges local : Des habitants du territoire souhaitent mettre en place un SEL. La communauté de Communes nous informe qu'après plusieurs réunions avec le Conseil Général, une réunion publique aura lieu le 13 octobre dans les locaux de la communauté de communes afin d'expliquer cette démarche citoyenne aux personnes.